



## Remboursement en double par erreur

Par **dauiddst**, le **26/08/2008** à **15:57**

Bonjour,

J'ai fait une commande en ligne pour un téléviseur d'un montant de 3500€ en février 2007 sur un site de e-commerce.

Au bout de 10 jours, le vendeur ne livrant pas le matériel, ne répondant pas à mes appels, j'ai donc décidé d'annuler la vente. 15 jours après, il a fini par me rembourser. Par erreur, le vendeur m'a remboursé une 2ème fois 1 mois après, je n'ai rien dit.

Nous sommes en aout 2008 et le site marchand vient de me relancer au sujet de leur erreur, ils me demandent donc de leur rembourser 3500€.

Je n'ai aujourd'hui pas les fonds pour les rembourser, suis-je dans l'obligation de leur faire à présent ?

D'avance merci,

Cordialement,

Par **domi**, le **26/08/2008** à **17:27**

Biensûr ! le site vient de se rendre compte de son erreur , il vous réclame l'argent qui ne vous appartenait pas ! il est donc normal de rembourser ! Domi